

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PRÉVENTION BTP

2020

PROVENCE - ALPES

CÔTE D'AZUR

CORSE

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP

Sommaire

Introduction sur le plan stratégique Horizon 2020..... 3

- ▶ Le plan stratégique Horizon 2020 4
- ▶ Le plan régional de prévention 2020 de l'agence Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse 6

Programme prioritaire n°1 : Développer la culture de prévention10

- ▶ Sous-programme 1-2 : Outils et argumentaires 12
- ▶ Sous-programme 1-3 : Promotion et partenariats 14
- ▶ Sous-programme 1-4 : Le DUER et son Plan d'Action, une Priorité..... 18
- ▶ Sous-programme 1-5 : Formation professionnelle continue (FPC)..... 20
- ▶ Sous-programme 1-6 : Formation initiale 22

Programme prioritaire n°2 : Actions ciblées25

- ▶ Sous-programme 2-1 : Gestion des situations d'urgence 27
- ▶ Sous-programme 2-2 : Actions ciblées par risques prioritaires..... 29
- ▶ Sous-programme 2-3 : Accompagnement des CSE 34
- ▶ Sous-programme 2-4 : Accompagnement des grandes entreprises..... 36
- ▶ Sous-programme 2-5 : Accompagnement des Maîtres d'ouvrage..... 38
- ▶ Sous-programme 2-6 : Accompagnement des coordonnateurs SPS 40
- ▶ Sous-programme 2-7 : Accompagnements individuels..... 42

Programme prioritaire n°3 : Améliorer les conditions de travail.....44

- ▶ Sous-programme 3-2 : Base de données « solutions conditions de travail » 46
- ▶ Sous-programme 3-3 : Études conditions de travail 47
- ▶ Sous-programme 3-4 : Risques chimiques, études et outils techniques 48

Programme prioritaire n°4 : digital.....51



INTRODUCTION SUR LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Alors que le Bâtiment et les Travaux Publics peuvent espérer une sortie de crise dans les années qui viennent, les défis à relever ne manquent pas.

Évolution des attentes du marché, public ou particulier, évolution de la société, défi de la rénovation énergétique, tout cela nécessite une adaptation de l'offre des entreprises, par des offres intégrées, regroupement d'entreprises, une gestion des interactions encore plus surveillée. Tout cela n'est pas sans conséquence sur l'acte de construire et donc naturellement sur la maîtrise des risques professionnels associés.

Les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics soutiennent ces évolutions, en adaptant les outils et dynamiques au service des entreprises et des salariés.

Pendant les années de crise, depuis 2009, les entreprises du BTP n'ont pas relâché les efforts en prévention des risques professionnels. L'indice de fréquence des accidents du travail a baissé de près de 15% en 5 ans, plus forte baisse jamais enregistrée ! Les innovations se sont succédées pour apporter toujours plus de solutions adaptées et accessibles, tant en ce qui concerne les matériels et matériaux que les méthodes de construction et l'organisation des chantiers. La prévention est devenue un sujet de mobilisation majeur pour toutes les organisations professionnelles et syndicales, et pour un nombre croissant d'entreprises.

Le respect des hommes et des femmes du BTP, et l'amélioration continue de leurs conditions de travail, doivent trouver toute leur place dans le monde de demain, et contribuer ainsi à la poursuite de la réussite du Bâtiment et des Travaux Publics, à une image forte auprès des clients, à la capacité d'attirer les meilleurs talents, à une juste valorisation de la contribution du BTP à l'économie et la collectivité nationales.

Depuis 1947, l'OPPBTP veille à la santé et à la sécurité des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics, selon les orientations arrêtées par les partenaires sociaux de la profession.

Le plan stratégique quinquennal HORIZON 2020 et les plans régionaux de prévention qui en sont la déclinaison régionale représentent la contribution attendue de l'Organisme pour permettre aux entreprises du BTP de relever avec succès les défis qui les attendent en prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail.

Cette année est la dernière année de ce plan. De nombreuses actions ont déjà été menées et de nombreux résultats obtenus. 2020 doit permettre de nous rapprocher encore plus des ambitions que nous poursuivons pour le plan Horizon 2020.

► LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Le bilan du plan Horizon 2015, réalisé au travers de ces retours d'expérience, des questionnements des membres de comités régionaux et du comité national, des expressions des collaborateurs de l'OPPBTP, des enquêtes auprès des entreprises du BTP, a permis au Conseil du Comité National d'exprimer et de définir les attentes essentielles concernant le programme stratégique de l'OPPBTP sur les prochaines années.

Il ressort donc de ce bilan, confronté aux réalités de l'environnement du BTP, que **3 enjeux sont posés prioritairement dans le BTP sur les questions de santé et sécurité au travail** :

1. Poursuivre la mobilisation des entreprises et de leurs salariés, en particulier parmi les plus petites mais pas uniquement, pour développer la prise en charge active des questions de santé et sécurité au travail au quotidien dans un contexte où les solutions sont largement disponibles.
2. Faire baisser les accidents graves et mortels. Avec entre 150 et 200 décès par an, la situation est clairement inacceptable et des actions doivent être menées résolument pour faire baisser ce nombre.
3. Relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration : dès 2011 avec l'accord de branche pour la prévention de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail, le BTP a affirmé sa volonté pour faire progresser les conditions de travail, facteur d'attractivité du métier, de satisfaction et d'efficacité au quotidien. Il importe d'amplifier le mouvement.

Le Conseil du comité national a donc acté que le plan stratégique **Horizon 2020** devait se baser sur des **principes d'actions**, au nombre de 6, permettant à l'OPPBTP d'assurer au mieux, avec efficacité mais aussi efficience sa mission de promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès des acteurs de la construction et en premier lieu auprès des entreprises et des salariés du BTP.

Ces principes sont les suivants :



1. **Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP ;**



2. **Renforcer la logique de choix, de mesure et d'évaluation ;**



3. **Favoriser systématiquement une approche partenariale ;**



4. **Faire évoluer et professionnaliser davantage nos outils, tout en associant nos partenaires ;**



5. **Développer l'agilité de l'organisation, pour accompagner rapidement les changements de priorité et d'action ;**



6. **Rester attentif à l'efficacité d'emploi de nos moyens, dans un contexte d'évolution de nos ressources financières.**

Ils sont à appliquer au quotidien pour toutes actions et projets de l'OPPBTP et notamment dans le cadre des axes de travail définis, exprimés en **5 programmes prioritaires** :



- **PP1** : Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER comme porte d'entrée
- **PP2** : Renouveler les accompagnements des entreprises et des acteurs-clés de la construction, dans une approche mutualisée et ciblée, avec l'objectif prioritaire de baisse des accidents graves et mortels
- **PP3** : Conditions de travail : développer des solutions innovantes et performantes grâce aux retours d'expérience et à des études de terrain, et accompagner la mise en œuvre du compte pénibilité
- **PP4** : Stratégie digitale : une offre de prévention innovante et personnalisée accessible à tous
- **PP5** : Déployer une organisation dynamique au service du plan stratégique HORIZON 2020 (PP pas développé par le PRP PACA-Corse)

Parmi ces 5 programmes prioritaires, les trois premiers sont ceux qui ont les implications les plus fortes en agence dans le cadre de l'activité opérationnelle en direction des entreprises.

Le plan Horizon 2020 propose une approche positive en prévention pour des entreprises performantes et la satisfaction de tous sur des chantiers sûrs et sains.

Il est en phase avec les axes du Plan Santé Travail 3 qui mettent notamment en avant la notion de valorisation de la santé et de la sécurité au travail — par une approche préventive et positive, par la lutte contre les risques les plus prégnants, par des approches ciblées, par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail, élément essentiel de la qualité de vie au travail — et qui visent à organiser l'action de tous les acteurs de la prévention dans une synergie permettant des résultats concrets et mesurables tout particulièrement auprès des TPE et PME.

Nous arrivons donc dans la dernière année du plan et il s'agit en 2020 principalement de poursuivre les actions en cours et de consolider les résultats des nombreuses actions et projets menés à bien ces quatre dernières années, avant un bilan qui sera réalisé en 2021.

► LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION 2020 DE L'AGENCE PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR ET CORSE

Au niveau régional, le Plan régional de prévention (PRP) s'inscrit en droite ligne des orientations du plan Horizon 2020 et des orientations 2020 votées par le Conseil du Comité National en octobre 2019. Il en est la déclinaison régionale, déclinaison prenant en compte le contexte régional à savoir :

- Les axes et plans d'action des partenaires institutionnels que sont les SIST, les Carsat, la Direccte, et Aract ;
- Les actions déjà menées, les résultats déjà obtenus et les retours d'expérience associés ;
- Les ressources locales internes à l'OPPBTP mais aussi externes, dans le cadre des partenariats existants ou à construire ;
- Les problématiques spécifiques et priorités ressortant du contexte local dont l'accidentologie et notamment celles relevées par le Conseil du Comité Régional Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse.

Le Plan régional de prévention organise le déploiement des actions nationales souvent menées avec le soutien ou la collaboration de la DGT, de la CNAM et d'autres acteurs nationaux, actions telles que la campagne contre les chutes de hauteur

Il permet aussi la définition et le déploiement d'actions locales en fonction des éléments de contexte cités ci-dessus.

Il convient néanmoins dans ces différents projets de favoriser ceux qui permettent de profiter au plus grand nombre, soit par des actions collectives, soit par la mutualisation des résultats et retour d'expérience réalisés.

En 2020, en cohérence avec les orientations du plan HORIZON 2020, particulièrement en ce qui concerne les programmes prioritaire 1 à 3, dans une logique de continuité avec certaines des actions menées depuis le début du plan, le PRP se focalisera notamment sur les thèmes et actions suivants (liste non exhaustive) :

- Poursuite de l'action ciblée contre les risques de chutes de hauteur dans le cadre des actions de prévention des risques les plus "accidentogènes", en partenariat avec la CNAM et les Carsat, dans le cadre d'une convention renouvelée. Cette année l'accompagnement des entreprises déjà ciblées les années précédentes sera poursuivi chaque fois que considéré comme profitable et de nouvelles cibles, en nombre limité cependant, ont été définis. Les Carsat se focaliseront plus que précédemment sur les actions envers la Maîtrise d'ouvrage.
- Dans le cadre de l'évolution de notre politique de formation professionnelle continue, un effort particulier sera fait pour faire progresser dans les entreprises les formations qui permettent de pérenniser leur démarche de prévention (formation de l'encadrement, du chargé de prévention, formation à des méthodes de prévention, etc.)
- Appropriation et déploiement d'une nouvelle offre de service de conseil et d'accompagnement des entreprises favorisant les progrès en culture prévention.

- Poursuite des actions visant à l'amélioration du dialogue social et notamment par l'accompagnement des actions des CSE et CSSCT, dans un souci de maintien et de développement dans les IRP des pratiques et échanges favorables à l'amélioration des conditions de travail
- Poursuite de la mobilisation des entreprises, avec le concours des partenaires de l'OPPBTP, organisations professionnelles, services de santé, entreprises exemplaires en prévention, sur la réalisation et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action associé, avec l'un des outils d'évaluation présents sur le site internet www.preventionbtp.fr, le document unique étant une étape essentielle dans le développement d'une culture de prévention performante ;
- Renforcement du recueil des retours d'expérience dans une logique de mutualisation et de publication (via divers outils et média développés au niveau national, ex. : solutions chantier, cas P&P, analyse AT)

Le contexte local de la région PACA-Corse influe sur les méthodes et modalités de déploiement du plan Horizon 2020 et notamment les éléments suivants sont à prendre en compte dans la définition des actions à mener :

- Le pilotage dans le cadre du suivi institutionnel du PRST 3 PACA, des actions 'travaux en montagne' et des actions 'Risque routier professionnel'
- Le renforcement des travaux sur le risque chimique (amiante, silice, PMAi...), le risque hyperbare et les risques liés au chargement et à l'arrimage
- La promotion de la culture prévention sous tous ses aspects : renforcement des études P&P, intervention avec les majors du BTP auprès de leurs ss-traitants, participation à la charte régionale QVT permettant d'y intégrer les entreprises du BTP ...
- Le renforcement des ressources dédiées à la **formation initiale professionnelle** pour :
 - d'une part au travers de notre partenariat avec le CCCA-BTP, poursuivre les actions menées les années précédentes (accompagnement d'établissement, 100 minutes pour la vie, journées 'Risque routier professionnel' etc.) avec la prise en charge régionale des ateliers pédagogiques dès 2020
 - et d'autre part en élargissant la démarche aux lycées BTP et établissements d'enseignement supérieur (IUT de génie-civil et filières BTP des écoles d'ingénieurs) en ciblant les entreprises accueillant des apprentis et élèves pour les accompagner dans leur démarche de prévention des risques : réalisation de leur document unique et du plan d'action associé, système de management de la sécurité, culture prévention...
- L'accompagnement des problématiques locales impliquant les entreprises du BTP : déconstruction des immeubles menaçant d'effondrement avec la Mairie de Marseille, interventions sur les réseaux d'eau potable, projets innovants avec la mairie de Nice...
- Le déploiement accentué sur le territoire Corse, consécutif à une sinistralité atypique, de l'offre de service OPPBTP : clubs CSPS, réunions CAP, formation professionnelle continue et formation initiale (100 minutes pour la vie, rapprochement de l'IUT de Corte...)

- Les membres du Comité Régional Paca-Corse se fixent par ailleurs l'objectif d'aider à « préserver l'intégrité physique et mentale des salariés du BTP » en devenant les ambassadeurs de l'OPPBTP dans leurs organisations et entreprises respectives.
- Ceux-ci ont également souhaité que les actions de prévention listées dans ce document fassent apparaître les objectifs prévisionnels d'impact : entreprises touchées, salariés / apprentis impactés,

Les actions du plan de prévention de l'agence Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse sont détaillées dans les fiches actions présentées dans les chapitres « sous-programme » ci-après.

L'agence Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse - Ressources

Situation au 12 décembre 2019

Directeur d'agence



Pierre KNISPEL

Assistante de direction



Véronique SIMICIC

Adjoint du directeur d'agence



Stéphanie BUCO-CALOPRISCO

Formateur



Franck RAPETTO

Assistants d'agence / d'équipe



Iris DUBLIN



Bettina CURINGA



Alexandre SKOTARCZAK

Gestionnaire de formation



Nelly RANDRIANT



The map shows the following staff locations:

- 05 HAUTES-ALPES:** Bruno PARIS (Gap), Gérard RICHEBOIS (Briançon)
- 04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE:** Richard AVRIL (Gap), Cécile ALI KERGRESSE (Digne-les-Bains)
- 06 ALPES-MARITIMES:** Jean-Claude TRIBOULIN (Nice), Stéphane BOSSARD (Nîmes), Mickael MINANA (Nîmes)
- 13 B.P.C.:** Ali KERGRESSE (Marseille), Miguel MOULARD (Marseille), Pierre-Jean LECA (Toulon), Cédric PARODI (Toulon), Sébastien EGERT (Toulon)
- 84 VAUCLUSE:** Sophie CUENCA (Arles)
- 26 ALPES-DE-LA-HAUTE-PROVENCE:** Cécile ALI KERGRESSE (Digne-les-Bains)
- 2A CORSE-DU-SUD:** Jérémie TERRACHON (Ajaccio)
- 2B HAUTE-CORSE:** Jérémie TERRACHON (Ajaccio)

21 collaborateurs – 7 femmes et 14 hommes, la moyenne d'âge est de 49 ans

Adjoint	2
Assistante de direction	1
Assistante d'équipe	2
Conseiller en prévention	8
Directeur	1
Formateur	1
Gestionnaire de formation	1
Ingénieur de prévention	5

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#01

DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PRÉVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°1 : DEVELOPPER LA CULTURE DE PREVENTION

Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER/évaluation des risques professionnels comme porte d'entrée

L'objectif général de ce programme prioritaire est de favoriser le développement d'une culture de prévention et de performance au sein des entreprises du BTP et plus largement dans le secteur de la construction.

Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

1. **Concevoir, maintenir et mettre à disposition des outils simples et performants** et les faire connaître par l'intermédiaire de nos partenaires et par une promotion adaptée :

Outils d'évaluation des risques et de construction du plan d'action, services en ligne, outils pratiques clé en main, etc. ont été développés ces dernières années, et répondent au besoin de simplicité et de pragmatisme des entreprises et notamment des plus petites, sans pour autant sacrifier la rigueur.

2. **Déployer une approche résolument positive**, mettant en avant la prévention comme un facteur de performance pour l'entreprise et non plus seulement comme une « obligation morale » ou comme une obligation réglementaire.

Engagée avec les travaux « Dimension économique de la prévention » dits Diméco puis « Prévention et Performance », l'approche positive est une question d'état d'esprit et de conviction sur les bienfaits que les démarches de prévention peuvent apporter à l'entreprise, ses salariés et à la société dans son ensemble. Travailler à changer le regard sur la prévention passe aussi par un discours différent. En cela, notre persévérance sera essentielle.

La première approche demande aussi que nous renforçons nos actions et nos partenariats pour que l'évaluation des risques devienne une réalité concrète dans toutes les entreprises du BTP et notamment que le plan d'action en lien avec cette évaluation devienne une réalité opérationnelle. Il est indispensable de progresser sur ce point et d'augmenter la proportion des entreprises véritablement actrices de leur maîtrise des risques pour que l'on puisse tendre vers 100 % des entreprises du BTP disposant d'un document unique et d'un plan d'action de prévention concret et vivant.

Pour nous permettre de suivre la progression, les enquêtes sont régulièrement réalisées et des indicateurs d'utilisation de nos outils en ligne sont suivis au niveau national.

Il est à noter que ces approches sont aussi très clairement présentes au niveau de l'axe 1 du plan santé Travail.

Point clés

Dans le cadre de ce programme prioritaire une attention plus particulière sera portée sur les points clés suivants :

- **Renforcement des partenariats existants et développement de nouveaux partenariats pour multiplier le nombre d'entreprises ayant réalisé leur évaluation**

des risques. Il est nécessaire de s'associer à des acteurs de terrain, ayant la capacité de toucher les entreprises. .

Nos efforts sont essentiellement concentrés sur l'ingénierie des outils, la catalyse et la formalisation des partenariats. Bien entendu nous continuons à agir nous-mêmes auprès des entreprises ce qui nous permet un retour d'expérience direct sur nos outils.

- En **formation professionnelle continue**, poursuite de la conception et promotion de modules « culture prévention » pour toutes les catégories de personnels (chef d'entreprise, encadrants et opérateurs. Nous poursuivons l'actualisation de notre offre de formation continue pour y intégrer des éléments favorisant le développement d'une culture de prévention, y compris à destination des grandes entreprises.
- Déploiement et promotion des outils existants, récemment conçus, et poursuite du développement de **méthodes et outils** simples et faciles d'accès permettant au plus grand nombre d'entreprises, en particulier les TPE-PME, d'engager, de structurer et faire vivre leur démarche de prévention.
- Appropriation et déploiement de **nouvelles méthodes et outils de conseil et d'accompagnement** des entreprises de BTP mettant l'accent sur les progrès en culture de prévention
- En **formation initiale**, poursuite, en collaboration avec l'éducation nationale, le CCCA-BTP et les CFA BTP, de l'intégration dans les différents cursus professionnels ou supérieurs, d'éléments favorisant le développement de réflexes de prévention et d'une culture de prévention.

Les sous-programmes

Ce programme prioritaire comporte 7 sous-programmes en lien direct avec les thèmes abordés ci-dessus.

- SP1-1 : Évaluation et mesure (SP non développé par le PRP PACA-Corse)
- SP1-2 : Développement d'argumentaires et d'outils, 1- Offre de service pour les entreprises et 2- Approche positive
- SP1-3 : Promotion et partenariats
- SP1-4 : le DUER et son plan d'action, une priorité
- SP1-5 : Formation professionnelle continue
- SP1-6 : Formation initiale
- SP1-7 : Systèmes de management Santé et sécurité au travail (SP non développé par le PRP PACA-Corse)

Parmi ceux-ci les **sous-programmes 1-2, 1-3, 1-4, 1-5 et 1-6** sont **déclinés en agence** dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

► SOUS-PROGRAMME 1-2 : OUTILS ET ARGUMENTAIRES

Ce sous-programme comporte un axe autour de la conception, la mise à disposition aux entreprises ainsi que la maintenance et l'actualisation d'une **offre de service et d'outils**, adaptés et efficaces, pour progresser en prévention et d'un second, en soutien du premier, sur la promotion de **l'approche positive de la prévention** étayée, notamment, par nos travaux sur le lien entre **Prévention et Performance**.

2-1-1 Offre de service et outils :

Cette offre se déploie essentiellement au travers :

- des activités des agences en conseil et accompagnement des entreprises (en individuel et collectif, ex. atelier pour la réalisation du DUER et son plan d'actions, contrats d'accompagnement) en utilisant notamment une nouvelle gamme d'outils développée en 2018 et 2019
- de l'ensemble des services, outils, applications et informations proposé par le site internet preventionbtp.fr mais aussi par l'intermédiaire de « préventionbtp en direct », notre service de réponse en ligne lancé début 2019.

2-1-2 Approche positive et Prévention et Performance

Basées sur le principe qu'une action de prévention participe, voire même permet le développement de la performance de l'entreprise, les activités relatives à cet axe sont organisées autour de deux pôles :

- d'une part **la collecte et l'explicitation de cas d'école** qui permettent de démontrer l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise (après une première étape sur des cas développant des situations de travail spécifiques, nous nous engageons dans l'étude de cas applicables à l'ensemble d'une opération, voire à l'ensemble d'une entreprise) ;
- d'autre part **les activités de promotion de l'approche positive dans laquelle s'inscrit Prévention et Performance**, par tous les moyens à notre disposition et avec le soutien de nos partenaires. En outre, une valorisation académique du sujet est étudiée pour conforter les bases théoriques de l'approche dans un cadre de recherche universitaire.

Situation et contexte locaux

Les institutions régionales PACA, en charge de la prévention des risques sur les lieux de travail, se sont réunis pour mettre en commun leurs moyens et définir les axes de travail pour promouvoir la Qualité de Vie au Travail (QVT). Une charte a été élaborée et l'OPPBTP PACA se fait fort dans ce cadre de promouvoir les bonnes pratiques envers les entreprises du BTP avec les outils qui ont été développés : Prévention & Performance, approche positive de la prévention, culture prévention...

Éléments de bilan régional 2019

Signature et suivi des actions engagées dans le cadre de la charte régionale QVT signée entre la Direccte, la MSA, l'ARS, la Carsat, l'ARACT et l'OPPBTP : **4 rencontres en 2019**

Valorisation des démarches engagées dans le cadre du salon Préventica PACA à Marseille du 8 au 11 octobre 2019 :

- **3 conférences spécifiques QVT**
- **1 conférence 'culture prévention et approche positive'**
- **1 conférence 'Prévention & Performance'**

permettant de **toucher plus de 300 entreprises**.

7 collaborateurs supplémentaires ont été formés à l'outils P&P et cinq cas ont été menés à leur terme.

1 cas d'extension du concept n'a pas pu aboutir, au regard de l'aspect confidentiel porté par l'utilisation des outils digitaux (BIM...)

Une quarantaine d'interventions (CSE, DU collectifs, salons professionnels, AG des OP, CCR...) ont été l'occasion de sensibiliser les entreprises à l'approche positive de la prévention.

Moyens

DA + adjoints	CP/IP	% temps CP/IP
(6)	36	1,5 %

Ciblage des actions pour 2020

FICHE-ACTION n°1		
Approche positive et Prévention et Performance		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
- Suivi de la charte QVT	STC / CEK / PKN	Rencontres trimestrielles
- Participations aux salons régionaux 2020 : convention des médecins du travail à Marseille, journées de la construction à Nice...	Collaborateurs PACA	À Fixer
- Réunions promotion P&P : 36	3 interventions / collaborateur PACA	A fixer
- Cas P&P : 10	1 cas par collaborateur formé	A fixer

► SOUS-PROGRAMME 1-3 : PROMOTION ET PARTENARIATS

L'objectif du sous-programme et des actions du PRP est, au travers d'opérations de promotion nationale et locale mais aussi et surtout de partenariats avec les acteurs au contact des entreprises et des salariés de :

- Faire valoir par tous moyens de promotion et de communication l'importance de la prévention des risques professionnels et faire connaître auprès d'une majorité d'acteurs du BTP les outils et démarches qui y contribuent, notamment ceux développés par l'OPPBTP pour les entreprises du BTP. Un plan de communication est établi pour 2020.
- Conforter et poursuivre les partenariats existants, notamment ceux avec les organisations professionnelles et les services de santé au travail en assurant en particulier un rôle de promoteur et/ou d'opérateur actif pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Au niveau national, depuis début septembre 2019, dans le cadre des partenariats avec les organisations professionnelles, plus de 450 réunions, réunissant plus de 5 700 participants, ont été organisées dans les différentes agences dont plus de 230 ateliers pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques santé et sécurité au travail ce qui correspond globalement à ce qui avait été prévu dans le cadre des conventions.

○ SITUATION A FIN 2019

- Les conventions ont été renouvelées avec toutes les FFB et CAPEB départementales de la région PACA. Des actions de terrain ont été engagées en Corse avec les FFB et CAPEB (CAP prévention, campagne travaux en hauteur, 100', CSPS...) et il conviendra à court terme de formaliser les partenariats.
- L'agence PACAC compte 174 entreprises 'leaders / ambassadeurs' en capacité d'être mobilisées à travers des contrats d'accompagnement.
- Des actions ont été réalisées, dans le cadre de ces conventions dont :
 - 22 ateliers de création DU auxquels ont participé 123 entreprises
 - 109 réunions d'informations auxquelles ont participé 3 065 personnes
 - L'agence a répondu à toutes les sollicitations des OP (Journées de la prévention, coulisses du bâtiment...)
 - L'agence contribue aux travaux des commissions régionales prévention de la FRTP et de la FFB Provence, Alpes, côte d'Azur et Corse.
- Un correspondant MASE a été formé, ce qui a permis de développer un partenariat avec l'association MASE Provence, Alpes et Côte d'Azur dans le cadre de 4 manifestations

○ AMBITION DE L'AGENCE POUR 2020

- Assurer le suivi des partenariats en conformité avec les diverses conventions signées : tenue des COPIL et enregistrement dans Dynamics des CR (les pièces doivent être jointes aux conventions). Poursuite de nos démarches envers les OP et SIST n'ayant pas de convention (OP et SIST Corse).
- Poursuivre les démarches engagées avec le MASE Provence, Alpes et Côte d'Azur.

○ CIBLES

- **FFB** Départementales et régionale Provence, Alpes, côte d'Azur et Corse,
- **CAPEB** Départementales de la région Provence, Alpes, côte d'Azur et Corse,
- **F RTP** Provence, Alpes, côte d'Azur et Corse
- **MASE** Provence, Alpes, côte d'Azur
- **UNCP**
- **SCOP** BTP Provence, Alpes, côte d'Azur et Corse
- **SIST ayant une activité BTP et SST-BTP** de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse

○ PLAN D'ACTION DETAILLE

• FDBTP :

- Renouveler les conventions des FBTP Corse
- Participer à l'animation des commissions affaires sociales / prévention (3S dans le 13...) avec l'objectif d'y promouvoir l'approche positive de la prévention et de mutualiser certaines actions entre les fédérations départementales (Réunions d'information...)
- Programmer et Organiser les CoPil annuels pour dresser un bilan de l'année écoulée et décider des actions à réaliser au cours de l'année à venir :
 - Réunions d'informations (Thèmes à convenir)
 - Ateliers DUER (Création et mise à jour)
 - Promouvoir les outils et solutions de l'OPPBTP dont prioritairement monDOCunique Prem's et PréventionBTPenDirect
 - Proposer l'encapsulage de MonDocUniquePrem's et de PréventionBTPenDirect sur le site de chaque fédération départementale
- Participer aux événements prévention des fédérations départementales (Journées de la prévention, coulisses du bâtiment, salons...)
- Intervenir en CA, AG ou manifestations locales pour promouvoir une approche positive de la prévention
- Organiser un rendez-vous entre le directeur d'agence, le secrétaire général et, si possible, le président de chaque fédération départementale pour présenter le bilan d'activité et le PRP (réalisé si possible lors des COPIL)
- Suite à la réalisation de la cartographie des leaders réalisée avant fin 2019 engager des actions selon les pistes déjà identifiées

• CAPEB Départementales

- Organiser le CoPil annuel pour dresser un bilan de l'année écoulée et décider des actions à réaliser au cours de l'année à venir
 - Réunions d'informations (Thèmes à convenir)
 - Ateliers DUER (Création et mise à jour)
- Promouvoir les outils et solutions de l'OPPBTP dont prioritairement monDOCunique Prem's et PréventionBTPenDirect
- Proposer l'encapsulage de MonDocUniquePrem's et de PréventionBTPenDirect sur le site de chaque CAPEB départementale

- Participer aux événements prévention des CAPEB départementales (Salons...)
 - Intervenir en CA, AG ou manifestations locales pour promouvoir une approche positive de la prévention
 - Organiser un rendez-vous entre le directeur d'agence, le secrétaire général et, si possible, le président de chaque CAPEB départementale pour présenter le bilan d'activité et le PRP (réalisé si possible lors des COPIL)
 - Suite à la réalisation de la cartographie des leaders réalisée avant fin 2019 engager des actions selon les pistes déjà identifiées
- **SCOP BTP Provence, Alpes, côte d'Azur et Corse**
 - Réaliser les actions prévues dans la convention nationale de partenariat et déclinées en région PACA
- **FRTS Provence, Alpes, côte d'Azur et Corse**
 - Dresser le bilan des actions réalisées l'année écoulée et le présenter au secrétaire général et au président
 - Participer aux travaux de la commission prévention.
 - Coordonner et suivre les sujets spécifiques FRTS PACAC par le correspondant prévention FRTS
- **MASE Provence, Alpes, côte d'Azur**
 - Rencontrer le responsable de l'association MASE Provence, Alpes et Côte d'Azur pour lui proposer la participation de l'OPPBTP dans les réunions et manifestations organisées par l'association
 - Promouvoir les outils de l'OPPBTP et l'offre de formation OPPBTP, la démarche P&P, et dans la mesure du possible la démarche ACE
 - Capturer les bonnes pratiques auprès des entreprises 'Masées' pour enrichir les retours d'expérience
- **UNCP**
 - Réaliser les actions prévues dans la convention nationale de partenariat
- **Instances nationales des organisations professionnelles**
 - Les instances nationales des organisations professionnelles organisent régulièrement leurs conventions nationales en région PACA (récemment avec la CAPEB, l'UMGO, l'UNCP....) et l'agence PACA-Corse restera vigilante en 2020 pour accompagner l'organisation de ces manifestations.
- **SIST ayant une activité BTP et SST-BTP**
 - Dresser le bilan des actions réalisées l'année écoulée, mettre à jour le plan d'action (COPIL) et le présenter au directeur et au président le cas échéant
 - Participer aux travaux favorisant la mise en œuvre des ateliers DU collectifs et la promotion de l'approche positive en prévention (FE, DU collectifs, matinée de la prévention...)
 - Renouveler les conventions des SIST Corse
 - Réaliser l'étude métier 'charpente - couverture' avec l'ASTBTP 13

○ **MOYENS**

DA + adjoints	CP/IP	% temps CP/IP
(30)	150	6,1 %

Indicateurs clés retenus pour la région PACA-Corse en 2020 :

- **Nombre de réunions d'information et de sensibilisation avec les OP, et les SIST : 24 -> 200 Ets impactées et 2000 salariés touchés**
- **Nombre d'ateliers DU organisées avec les OP : 12**
- **Nombre d'ateliers DU organisées avec les SIST : 24**
- **90 % des leaders / ambassadeurs avec un DU en A+B**
- **Accompagner 5 % des leaders / ambassadeurs : 8 contrats d'accompagnement**
- **Nombre réunions d'information organisées avec l'association MASE : 4**

► SOUS-PROGRAMME 1-4 : LE DUER ET SON PLAN D'ACTION, UNE PRIORITE

L'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention sont la pierre angulaire de toute démarche de prévention.

Afin de développer la culture prévention, l'objectif de ce sous-programme consiste à inciter par tout moyen à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et de son plan d'action, en ciblant en premier lieu les TPE et entreprises artisanales.

- Ces dernières bénéficient depuis février 2018 d'un site dédié et d'un nouvel outil d'évaluation des risques professionnels, **monDocUnique Prem's**, plus simple d'utilisation.
- La réalisation, dans le cadre des partenariats (SP1-3) avec les organisations professionnelles et avec certains services de travail, d'ateliers de réalisation et de mise à jour du document unique avec l'outil **monDocUnique Plus** se poursuit, en fonction des besoins exprimés et des opportunités.
- La promotion des outils et services en ligne est à poursuivre et à intensifier pour les faire connaître aux entreprises qui sont prêtes et à même de mener leur démarche et à la faire vivre en autonomie.

En 2019, au travers de nos applications monDOCunique Plus et MonDOCunique Prem's, plus de 10 000 DU + plans d'action ont été générés [au niveau national](#), ce qui porte à 35 000 environ au total, les entreprises qui utilisent ce service en 2019.

Situation et contexte locaux

Le DU et le plan d'actions qui en découle, sont la pierre angulaire des actions qui sont menées auprès des entreprises du BTP avec les OP et les SIST des régions PACA et Corse. Les annulations répétées des rendez-vous fixés alors qu'il s'agit d'accompagner gratuitement les entreprises du BTP à élaborer ou mettre à jour leur DU pose question. Face à cette situation, l'aide apportée par les OP et SIST dans l'organisation de ces ateliers s'essouffle et notre enthousiasme ne suffit pas à inverser la tendance. Nous concentrons donc nos efforts avec les partenaires dont l'offre de service peut être complétée par nos interventions : fiche d'entreprise faite par le SIST et enrichie avec le DU, entreprise nouvellement créée et souhaitant se mettre 'au carré' au cours de la formation du dirigeant, accompagnement juridique suite à AT où l'évaluation des risques fixera les conditions d'un redémarrage de chantier...

Éléments de bilan régional 2019

25 ateliers 'création DU' ont été réalisés en 2019, auxquels ont participé plus de **150 entreprises**, impactant ainsi l'activité de **près de 1000 salariés**

5 ateliers 'mise à jour DU' ont également été organisés, réunissant **une trentaine d'entreprises**

Plus de 50 entreprises ont bénéficié d'une aide individuelle pour élaborer DU et plan d'actions. La promotion faite auprès des OP, des SIST et des entreprises (salons, AG, manifestations...) a permis à un grand nombre d'entreprise des régions PACA et Corse de réaliser directement leur 1^{er} DU avec l'outil en ligne de l'OPPBTP MonDocUniquePrem's.

Le réseau de nos 'ambassadeurs' (membres CCR, grandes entreprises, leaders d'opinion...) a également été mobilisé pour promouvoir la mise en place des DU et plans d'actions.

Moyens

DA + adjoints	CP/IP	% temps CP/IP
(3)	72	2,9 %

Ciblage des actions pour 2020

FICHE-ACTION n°2		
DUER et plan d'action		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
- Mise en place des ateliers création DU : 30	SIST et OP / tous les collaborateurs de l'agence	À Fixer
- Mise en place des ateliers 'mise à jour DU' : 5	Collaborateurs PACA dépt. 13 et 06	À Fixer
- Promotion de l'action : 6 évènements accompagnés	Collaborateurs de l'agence	A fixer
- Accompagnements DU individuels (leader A+B) : 60	Collaborateurs de l'agence	A fixer

► SOUS-PROGRAMME 1-5 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

L'objectif général de ce sous-programme est de déployer, en direction des entreprises, une **offre de formation, apte à leur apporter un soutien dans leur management de la prévention.**

Pour cela, deux objectifs sont définis :

- Donner une place essentielle à la formation dans les démarches de prévention, et dans l'accompagnement des entreprises, en tant que facteur de réussite prépondérant dans la pérennisation de toute démarche.
Un parcours « prévention des risques » peut être proposé en fonction du contexte et des besoins de l'entreprise
- Proposer aux entreprises, en particulier aux grandes entreprises régionales, une offre de service formation adaptée à leurs besoins de management de la prévention et qui permette aux encadrants et à la direction de mieux remplir et assurer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise.
Ces formations (par ex. gamme Prév'action) sont à même de les aider à concevoir, mettre en place et maintenir une démarche de prévention des risques santé et sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail et à faire progresser leur culture de prévention.

Au niveau national, et à promouvoir en région, des supports courts de formation en e-learning ont été développés (D-Clic prévention). De plus l'offre de formation présentielle est régulièrement revue pour y intégrer des méthodes pédagogiques innovantes ou des éléments d'approche positive.

Situation à fin 2019

- Couplage offre de conseil avec la formation
- Identification des appropriations nécessaires pour élaborer une offre diversifiée
- Démarche des Dirigeants à l'origine des formations Culture prévention
- Atterrissage 2019 plus de 100 % du budget PRO

Ambitions de l'agence pour 2020

- Entreprises leaders, accompagnées via les campagnes nationales, SU/AT, CSE -> suivi des transformations des devis
- Grandes entreprises régionales de plus de 50 salariés : 17 entreprises visés (4 collaborateurs dédiés pour assurer la promotion FPC)
- Grands groupes nationaux : suivi des actions impulsées par la direction des grandes entreprises
- L'activité FPC prévisionnelle 2020 doit permettre de réaliser un chiffre d'affaire de 140 K€, d'animer 120 jours de formation en complétant l'appropriation de 9 collaborateurs.

Moyens

DA + adjoints	Formateur	CP/IP	% temps CP/IP
(30)	(100)	140 + 30	6,9 %

Plan d'action détaillé

- Développer le CA agence :
 - Continuer le couplage Conseil-Formation
 - Démarche des Dirigeants
 - Marketing clients via les réseaux
 - Formation à proposer systématiquement lors d'un accompagnement et particulièrement les formations 'à la main' de chaque CP : chutes de hauteur, blindage/ensevelissement, pré signalisation routière, élingage, banches...
 - Promouvoir la formation lors des CSE
 - Promouvoir l'expertise auprès des OP, syndicats professionnels et MOA par des formations liées à l'approche Risque
 - Une fois la formation faite, effectuer un suivi régulier pour fidéliser l'entreprise, et donc développer notre activité avec elle

Indicateurs clés retenus pour la région PACA-Corse en 2020 :

- Chiffre d'affaire : PR0 2019 + 16% soit : **140 K€ avec 700 salariés formés**
- Nb. entreprises > 50 ciblées pour promotion : **17 (voir liste en annexe)**
- Taux de transformation (%) des contrats avec formations facturées > **60 %**

Le détail des actions qu'il a à réaliser dans le cadre de ce sous-programme, figure dans la feuille de route personnelle de chaque CP/IP, entreprise par entreprise avec la période prévisionnelle (quadrimestre) d'intervention.

► SOUS-PROGRAMME 1-6 : FORMATION INITIALE

Comme les années précédentes, ce sous-programme a pour objectif de développer **les compétences des jeunes en prévention des risques**, compétences qu'ils devront déployer plus tard dans les entreprises.

- Ingénierie pédagogique pour intégrer en amont la prévention dans les cursus de formation initiale (notamment programme BEST¹ adapté au BTP ; zoom chantier pour les CFA du BTP) en partenariat avec l'éducation nationale ou les académies et avec le réseau CCCA-BTP ;
- Développement d'outils pédagogiques pour les enseignants et formation des enseignants qui assurent le relai du développement des compétences auprès des jeunes ; à fin 2019 plus de 1 350 enseignants auront ouvert un compte sur le site dédié sur preventionbtp.fr et une trentaine de journées techniques auront été réalisées au [niveau national](#) ;
- Sensibilisation ou formation auprès des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme « 100 minutes pour la vie » qui a été réalisé en 2019 dans 112 établissements et par les cours assurés dans 17 IUT Génie Civil (programme BEST) [au niveau national](#) ;
- Sensibilisation auprès des entreprises accueillant des jeunes, en partenariat avec les CFA du BTP ;

Dans toutes ces actions et dans tous ces supports, il est important de développer les notions d'approche positive, d'approche économique et de s'attacher à proposer des méthodes pédagogiques innovantes

Ces dernières années des outils et supports innovants ont été développés, interactifs, ludiques, ambitieux sur le fond et simples sur la forme.

Il appartient aux agences d'en faire la promotion auprès des établissements d'enseignement notamment par l'intermédiaire des journées techniques enseignants proposées aux lycées et CFA du BTP, mais aussi, quand pertinent, auprès des IUT génie civil et écoles d'ingénieurs.

Ambitions de l'agence pour 2020

Formation initiale secondaire

Poursuivre et développer le partenariat avec Bâtiment CFA Provence, Alpes, Côte d'Azur et avec les CFA interprofessionnels de Corse.

Accompagner les CFA du réseau CCCA-BTP dans la gestion de leur projet S et ST :

- Proposer aux associations régionales et CFA l'organisation d'Ateliers DU avec les maîtres d'apprentissage ;
- Poursuivre l'animation des JTE / JTR / APEP niveau I par ordre de priorité auprès des CFA du CCCA-BTP, des lycées professionnels et des autres structures
- S'approprier et déployer la JTE / JTR / APEP niveau II auprès des établissements ayant déjà été concernés par les JTE / JTR / APEP niveau I
- Animer la campagne 100 minutes au 1er trimestre 2020
- Animer des ateliers Risque routier professionnel (chargement, arrimage, addictions...) en lien avec les partenaires institutionnels : Carsat, SIST, Sécurité routière...

¹ BEST : référentiel de compétence défini par l'INRS

Formation initiale supérieure

- Initiation de la démarche dans l'IUT GC de Corte (le seul de la région couverte) et une école d'ingénieurs : présentation P&P et référentiel DSP
- Mise en place d'un abonnement préférentiel à la revue PréventionBTP au bénéfice des étudiants
- Recenser les écoles d'ingénieur et IUT en faisant le point sur leurs besoins
- Mise en place de conventions + actions simples avec par exemple :
 - La fourniture des supports de cours de l'OPPBTP à l'enseignant en charge de la prévention
 - L'intervention directe auprès des étudiants pour des modules spécifiques à définir
 - La participation à l'évaluation de mémoires d'étudiants ayant pour objet des sujets de prévention.

Moyens

DA + adjoints	CP/IP	% temps CP/IP
(15)	85	3,4 %

Indicateurs clés retenus pour la région PACA-Corse en 2020 :

- **Nombre d'IUT et Ecole d'ingénieur avec une intervention de l'OPPBTP : 2**
- **CFA et lycées professionnels : 33 sessions 100', 1000 apprentis impactés**
- **100 % des conventions actives**
- **1 APEP-JTE / Académie**
- **1 Atelier DU / Académie**
- **100 % des IUT GC traités (1 établissement pour la région PACA-Corse), 100 étudiants impactés**
- **Nombre de contrats d'accompagnement : 3 sur les 6 CFB de la région PACA**

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#02

DIMINUER LES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS



**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°2 : ACTIONS CIBLEES

Si l'indice de fréquence des accidents du travail dans le BTP a tendance à baisser ces dernières années, baisse confirmée pour 2017, ces accidents conduisent à déplorer de 110 à 150 décès chaque année (130 en 2015, 112 en 2016, 120 en 2017) [en France](#). [Au niveau national comme au niveau de la région Hauts de France](#), la branche représente environ 26% du nombre de décès du régime général, pour environ 8% des effectifs salariés. De plus, la part réelle des décès consécutifs à une maladie professionnelle imputable au BTP est certainement bien plus élevée que les 30 décès annuels indiqués par les statistiques AT/MP pour le CTN B.

La persistance d'une mortalité élevée est particulièrement inacceptable et tout doit être mis en œuvre pour la faire baisser. C'est une condition impérative de l'attractivité du métier, de sa valorisation, c'est une exigence professionnelle incontournable. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ce programme et de ses actions.

L'accompagnement des entreprises a toujours été et reste au cœur de la mission de l'OPPBTP et dans ces perspectives, ce programme a pour objectif d'aborder différemment l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction en développant des actions ciblées.

Ces actions peuvent traiter d'un risque donné dont la gravité est reconnue et être à destination d'un panel d'entreprises les plus soumises à ce risque ou qui ont les moins bons résultats en termes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (cf. SP2-2).

L'ambition au travers de ces actions ciblées est de concentrer les ressources sur un objectif bien défini, de mieux identifier et combattre les risques, de mieux accompagner les acteurs et de permettre ainsi une meilleure identification des pratiques performantes et des facteurs de réussite. Ceux-ci pourront ainsi être mieux portés à la connaissance de la profession et donc mieux mutualisés.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des modes d'accompagnement prenant en compte quelques principes nouveaux :

- S'appuyer sur un ciblage précis (**risques principaux**, ex. chute de hauteur ; **publics spécifiques** dont les CSE et CSSCT, les maîtres d'ouvrage, les grandes entreprises, etc., dans un cadre précis et maîtrisé)
- Privilégier une approche collective et mutualisée, sur des actions et des thèmes sélectionnés par la branche du BTP avec des résultats partagés et exploitables par le plus grand nombre.
- Mettre en place une évaluation et une mesure systématique des résultats

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Optimiser l'usage de nos ressources et l'efficacité de nos actions en les déployant vers des cibles identifiées, en termes de risques et publics spécifiques.
- Passer d'une logique unique d'accompagnement individuel (dont les résultats ne sont que la somme des actions individuelles), à une logique collective et mutualisée.

La recherche systématique d'un retour d'expérience de nos actions et l'exploitation de celui-ci sont effectués de façon à ce que les enseignements qui en sont tirés puissent profiter à plusieurs entreprises (du même secteur, avec les mêmes problématiques, etc.) voire à la branche dans son entièreté.

- Porter une attention particulière à l'étude des accidents du travail (voir aussi SP3-2) et à la gestion des situations d'urgence (SP2-1), toujours avec une logique de retour d'expérience et donc de mutualisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST3) et la COG 2014-2017

L'axe **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 2 (PP2) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, l'**objectif opérationnel n° 3 « mettre en œuvre une culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires »** est particulièrement en phase avec le programme 2 car il privilégie les actions ciblées.

Il comprend notamment les actions 1.9 à 1.13 qui traitent du **risque chimique** et notamment de l'**amiante** (action 1.9), et les actions 1.14 et 1.15 destinées en priorité à la prévention des **risques de chute de hauteur**. On notera que l'action 1.15 est particulièrement axée sur la prévention des risques **en amont du chantier**, dans le cadre notamment de la **coordination SPS**.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de la CNAM-TS met en avant dans son programme d'action 1.1, la nécessité de « **réduire les risques sur des cibles prioritaires** » et notamment ceux concernant les chutes de hauteur.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP 2-1 : Accompagnement des entreprises en situation d'urgence
- SP 2-2 : Actions ciblées par risques et publics prioritaires
- SP 2-3 : Accompagnement des CHSCT & CSE
- SP 2-4 : Accompagnement des grandes entreprises
- SP 2-5 : Accompagnement des maîtres d'ouvrage
- SP 2-6 : Coordonnateurs SPS
- SP 2-7 : Accompagnement individuels d'entreprise (hors situation d'urgence)

Tous ces sous-programmes sont déclinés en agence dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

► SOUS-PROGRAMME 2-1 : GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Depuis toujours, l'organisme a été sollicité pour aider les entreprises à répondre aux situations d'urgence : accidents, mais aussi arrêts de chantiers, injonctions et courriers de mise en garde. En ces circonstances, les entreprises se tournent spontanément vers l'organisme ou y sont invitées, soit par leur organisation professionnelle, soit par l'inspection du travail ou la Carsat, en raison des compétences en conseil de l'organisme pour les entreprises du BTP.

Depuis 2016, nous avons apporté une aide à plus de 2 000 entreprises en situation d'urgence [au niveau national](#).

En 2020, en continuité avec les actions menées depuis le début du plan Horizon 2020, nous continuerons à :

- Apporter un soutien et proposer un accompagnement à toute entreprise en situation d'urgence qui nous sollicite, (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure de la Direccte, menace de PV ou d'injonction), l'objectif étant d'aider à résoudre cette situation de crise.
- Pour tout AT grave ou mortel dont l'OPPBTP aura connaissance, prendre contact en vue de réaliser une analyse d'accident et proposer une action d'amélioration de la situation en prévention dans l'entreprise.

Les retours d'expérience de ces interventions permettront de mutualiser les enseignements qui en seront tirés, notamment grâce à l'application d'enregistrement et d'analyse des données des accidents du travail portés à notre connaissance, développée dans le cadre du sous-programme 3-2.

Situation et contexte locaux

La situation d'urgence constitue souvent pour l'entreprise un bouleversement parfois dramatique qui va lui faire prendre conscience, et en région PACA-Corse plus qu'ailleurs, que l'arrêt de chantier ou l'accident n'est pas dû à la fatalité. Ce sera aussi le moment pour l'OPPBTP d'intervenir pour accompagner l'entreprise concernée et mettre en œuvre les conditions de sa pérennité.

Éléments de bilan régional 2019

24 situations d'urgence ont été dénombrées en 2019.

Ces interventions se sont poursuivies par une action dans les entreprises, au-delà de la sortie de crise.

Ciblage des actions pour 2020

Dans ce sous-programme, le ciblage est opéré par la situation de l'entreprise. Les situations d'urgence sont limitativement définies (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure Direccte, injonction CARSAT, intention PV).

Les collaborateurs de l'agence PACA-Corse prendront appui sur les situations de crise pour amener l'entreprise à s'engager dans une démarche de prévention.

Moyens

DA + adjoints	CP/IP	% temps CP/IP
(8)	62	2,5 %

FICHE-ACTION n°3		
Situations d'urgence		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
- Intervention suite à signalement : 100 % des cas	Collaborateurs du secteur concerné	Non défini
- Accompagnement suite à situation d'urgence : 10 %	Collaborateurs du secteur concerné	Non défini
- Accompagnement suite à un ATG ou ATM : 25 %	Collaborateurs du secteur concerné	Non défini
- Analyses d'AT (arbre des faits) réalisés : 12 (1/CP)	Collaborateurs du secteur concerné	Non défini
- Activité minimale visée en maintien de l'expertise : 6 accompagnements parmi 24 recueils de faits	Collaborateurs du secteur concerné	Non défini

► SOUS-PROGRAMME 2-2 : ACTIONS CIBLEES PAR RISQUES PRIORITAIRES

Dans le cadre de la construction du plan stratégique Horizon 2020, le principe d'action « Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP » nous amène à favoriser les **accompagnements d'entreprises ciblées dans le cadre d'actions collectives liées à un risque déterminé**. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ces actions collectives ciblées.

Parmi les risques prioritaires, **les chutes de hauteur** sont l'objet depuis 2014 d'une attention particulière. En effet, les chutes de hauteur sont un risque majeur dans le BTP. A l'occasion d'une initiative de l'État qui a placé les chutes de hauteur dans le BTP parmi les priorités de l'Inspection du Travail en 2015, l'OPPBTP a lancé dès mai 2014, une action nationale sur ce thème, cette action s'est prolongée dans le cadre d'une des actions du PST3, l'action 1.14 dont l'objet général est la promotion de la prévention des risques de chute de hauteur et qui rassemble notamment État, Cnam, MSA, ANACT.

Outre cette action générale de communication et de promotion de la prévention du risque de chute, dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2019 entre l'OPPBTP et la CNAM, des actions spécifiques de diagnostics et d'accompagnement des entreprises sont poursuivies.

En 2019, une nouvelle action ciblée, de prévention du **risque hyperbare** a été engagée. L'année 2019 a été consacrée à préparer l'action, notamment par la constitution d'une équipe dédiée de conseillers en prévention qui ont été formés aux spécificités des activités concernées, essentiellement les travaux en milieu sous-marin, et aux risques associés à ces activités.

L'action d'accompagnement des entreprises est prévue sur l'année 2020. Elle n'est pas organisée par agence, l'équipe de conseillers formés se répartissant les quelques 100 entreprises concernées en France.

Elle n'est donc pas incluse dans ce plan régional de prévention.

ACTION « RISQUE CHUTE DE HAUTEUR »

Après une première période de 4 années dans le cadre du 1^{er} partenariat avec la Cnam, ce sont plus de 5300 actions de conseils, et 464 actions structurantes (démarches d'accompagnements et contrats d'accompagnement) et 1300 actions de formations (5800 inscrits soit 7500 jours de formation) qui ont été réalisées entre le début de la campagne et aujourd'hui par les équipes opérationnelles de l'OPPBTP [de l'ensemble des régions](#).

Profitant donc de l'expérience acquise, nous souhaitons aller plus loin avec les entreprises concernées. Cela passe par des accompagnements techniques et réglementaires, prolongés dans la durée sur le champ de l'organisation et de la culture prévention, à déterminer selon le niveau d'engagement du chef d'entreprise.

Ce principe a été mis en œuvre dès 2018 et en 2019 dans les accompagnements menés. Il sera poursuivi en 2020. Il est en effet essentiel pour pérenniser la réduction de ce risque sur les chantiers, au-delà du premier palier technique et réglementaire.

Ciblage des actions pour 2020

En 2020 les cibles sont celles qui ont été définies en 2019 à savoir :

- Entreprises du **cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées** par l'OPPBTP : 20 à 49 salariés dans les métiers de couverture-bardage, charpente, maçonnerie gros-œuvre, traitement de l'amiante et constructions métalliques (4 codes risques) ;
- Entreprises de **couverture** 20-49 adhérentes à l'UNCP sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase (environ 60 à 80 entreprises au niveau national) cf. convention nationale de juillet 2018 avec l'Union Nationale de Couverture Plomberie ;
- Entreprises de « Charpentes » (4391a) et de « Couverture par éléments » (4391b), les deux métiers à plus forte sinistralité sur les chutes de hauteur, en particulier sur les deux tranches d'effectif 10-19 (environ 1315 entreprises [au niveau national](#)) et 20-49 (528 entreprises [au niveau national](#)) ; ce qui comprend notamment :
 - o Les **activités de bardage** 4391b dans le métier « couverture par éléments » ce qui nous permettra d'avoir une attention particulière sur cette activité de **façadier** fortement exposée ; 10-49
 - o Les entreprises du **cœur de cible initial** accompagnées et/ou diagnostiquées par les CARSAT (879 entreprises avec diag initial et final) ;

Situation à fin 2019 en région PACA-Corse :

- Nombre de réunion d'information TH en 2019 : 24
- Nombre de diagnostic TH initial en 2019 : 98
- Nombre d'entreprises accompagnées : 10

Campagne travaux en hauteur : Désignation de la cible	Nb. d'entreprises	% abandon	% diag. Init.	% accomp.	% diag. final
Campagne OPPBTP	51				
Façadiers	43				
Suite campagne 2014/2018 Carsat	6				
Charpente couverture (avec AT)	49				
Ciblage agence ss-tt MOA (Bouygues, LCA)	13				
Total 2019 (réalisé) :	162	11 % (18)	60 % (98)	6 % (10)	0 %
Total 2020 (objectifs prévisionnels) :	190	< 15 %	75 %	25 %	24 %
Total 2021 (objectifs prévisionnels) :	200	< 15 %	> 85 %	> 42 %	> 40 %

Ambitions de l'agence pour 2020

L'enjeu essentiel de cette action réside dans notre capacité à **infléchir durablement la sinistralité liée aux travaux en hauteur** dans les entreprises.

Riche de l'expérience acquise depuis 2014, nous poursuivons notre démarche d'accompagnement des acteurs de l'entreprise pour améliorer leurs organisations et développer leur culture prévention.

Cette démarche se décline en **trois étapes clés** :

- Former et accompagner le **chef d'entreprise** pour définir et communiquer sa stratégie prévention.
- Former et accompagner **l'encadrement technique et de proximité** dans l'organisation et la mise en œuvre de la prévention sur les chantiers.
- Former et accompagner **des chargés de prévention** pour animer la prévention dans l'entreprise et sur les chantiers.

En complément de ces accompagnements, des ateliers sur des thèmes spécifiques dans le management de la prévention seront proposés :

- Préparation, formalisation et animation des PPSPS et des modes opératoires, avec une attention particulière sur les travaux en hauteur.
- Accueil des nouveaux arrivants et des équipes sur les chantiers.
- Animation de la prévention en entreprise (¼ d'heure sécurité, minutes sécurité, les visites chantiers et Rex, etc...) selon les besoins.

La mise à jour des portefeuilles de la campagne travaux en hauteur avec 18 entreprises supplémentaires pour la cible 2 (voir document 'Charpente couverture' en annexe)

Moyens

292 jours soit 11,8 % du temps CP/IP

Plan d'action détaillé

- Poursuivre la contribution et le pilotage de l'action (Prévention des chutes de hauteur et de plain-pied) au sein des PRST 3 Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse
- Informer les CSE des entreprises du cœur de cible qui ne l'ont pas encore été
- Intervention direct DA si refus d'action de l'entreprise
- Apporter des éléments de mesure de nos actions (l'accent sur l'explicitation de nombreux accompagnements, pour illustrer de façon très concrète actions et résultats)
- Accompagner les entreprises déjà diagnostiquées
- Suivre l'avancement des actions engagées qui se termineront en 2020
- Arrêter la liste des entreprises déjà diagnostiquées et/ou accompagnées et estimer pour chacune d'elle les actions à mettre en place et la progression attendue

Indicateurs clés retenus pour la région PACA-Corse en 2020 :

- **Évolution permanente de la note O/T/H diag.TH (préchans, prédiag à venir...)**
- **Nombre d'entreprises portefeuille 2020 : 190 (voir liste en annexe) -> 1200 salariés impactés**
- **Nombre de diagnostics initiaux en 2020 : 44**
- **Nombre d'entreprises accompagnées en 2020 : 38**
- **Nombre de diagnostics finaux en 2020 : 46**
- **Nombre de participants aux réunions collectives d'information : 200 entreprises et 800 salariés touchés**

ACTION « TRAVAUX EN MILIEU HYPERBARE »

Cette action a pour objectif de traiter les risques prioritaires du BTP, en vue d'une diminution des accidents du travail graves et mortels, dans une approche ciblée sur les entreprises les plus exposées à ces risques (détermination d'un panel d'entreprises à faire progresser en prévention et notamment sur les risques considérés).

L'objectif global défini dans le cadre de cette action est donc de :

- Faire baisser la sinistralité réelle ;
- Faire connaître l'OPPBTP aux entreprises hyperbares et à leurs salariés (pour qu'ils aient le réflexe de nous consulter en cas de doute).

Rappel des actions attendues

En 2019, les entreprises doivent progresser de façon suffisante pour réussir l'étape 1 de leur certification (audit au siège de l'entreprise).

Elles doivent, courant d'année 2020, continuer leur progression pour atteindre une autonomie dans leur organisation, leur évaluation des risques et la prise en compte des aléas (l'étape 2 de la certification est l'application sur chantier et l'étape 3, l'audit de renouvellement).

Les actions mises en œuvre doivent donc permettre d'atteindre ces étapes.

Pour ce faire :

- D'une part, des actions de diagnostic et d'accompagnement seront menées avec les entreprises volontaires et adhérentes en priorité. Le critère d'adhésion pourra être revu au cas par cas (membre SNETI, entreprise des DOM TOM, artisan CAPEB, leaders, etc...) ;
- D'autre part les donneurs d'ordre et CSPS seront sensibilisés aux risques et dispositions propres à ces travaux. Une méthode d'identification des donneurs d'ordre est à mettre en œuvre (ainsi que les possibilités de mobilisation de ceux-ci). Un appui de la DGT a été sollicité. Un premier courrier a été adressé aux entreprises (mention A et B) pour leur demander la liste de leurs donneurs d'ordre.

Situation à fin 2019

Renforcement de la compétence de l'OPPBTP :

Création d'une équipe constituée de CP et IP volontaires, base d'un pôle de référents permettant une couverture nationale.

Formation spécifiques et immersion sur chantier

Identification des entreprises concernées par l'action et répartition de ces entreprises sur les membres de l'équipe.

Réunions avec des entreprises concernées : 3 réunions à Marseille

Identification et qualification des situations de travail spécifiques au métier en vue du complément de l'outil monDOCunique Plus

Ambitions de l'agence pour 2020

- Prendre contact avec les entreprises de la cible 2020 (mention A adhérents)
- Réaliser les diagnostics initiaux
- Réaliser l'accompagnement des entreprises de travaux hyperbares mention A

- Proposer à chaque entreprise la réalisation d'un DUER sur notre outil monDOCunique dès extension de celui-ci aux travaux sous-marins
- Compléter les informations dans Dynamics
- Poursuivre les réunions d'informations à destination des entreprises
- Participer aux 4 réunions du groupe hyperbare

Cibles

Les entreprises de travaux hyperbares mention A (travaux sous-marins) prioritairement mais aussi quelques entreprises mention D (activité de tunnelier et chambres de soudure) et mention B (activités subaquatiques hors scaphandrier) réalisant des interventions. A la condition que celles-ci soient adhérentes à l'OPPBTP, comme les mentions A

Moyens

80 jours soit 3,2% du temps CP/IP

20 % du temps individuel des CP/IP référents soit environ 40 jours (2 référents pour l'agence PACA Corse)

Plan d'action détaillé

- **1^{ère} mesure** : Diag final / diag initial (diagnostic « travaux hyperbares » construit dans Kizéo) ;
- **2^{ème} mesure** : établissement de comptes rendus de visite chantier type Préchan à chaque point d'étape (avec photos) ;
- **3^{ème} mesure** : appréciation des progrès sur la maturité et l'autonomie de l'entreprise (avant et après l'accompagnement, estimation par le référent et le pilote)

Chaque membre de l'équipe PACA-Corse hyperbare a pour objectif d'accompagner **3 entreprises**.

- Chaque référent doit consacrer en moyenne 30 jours à cette action. (réunions + accompagnements + déplacements...). Il est possible que le référent hyperbare soit accompagné du conseiller OPPBTP local lors d'une démarche avec une entreprise cible.
- Compter 1 à 2 réunions avec les professionnels par membre de l'équipe hyperbarie soit 3 jours supplémentaires.
- Idem pour les réunions Donneurs d'ordre et CSPS, 3 jours
- Réunions en interne : 4 réunions, 4 jours.
- 2 sensibilisations / formations, 6 jours maxi.

Soit un total de (30+3+2+2+3), 40 jours par membre de l'équipe PACA-Corse en moyenne.

Indicateurs clés retenus pour la région PACA-Corse en 2020 :

- **Nb d'entreprises hyperbare accompagnées : 6 (3 par référent PACAC) et 50 salariés impactés**

► **SOUS-PROGRAMME 2-3 : ACCOMPAGNEMENT DES CSE**

Ce sous-programme s'inscrit dans le programme prioritaire 2 dont les finalités sont de diminuer les accidents du travail graves et mortels en renouvelant l'accompagnement des entreprises et **des acteurs clés de la construction** dans une approche mutualisée et ciblée.

Organisme paritaire, l'OPPBTP a vocation à s'adresser tant aux chefs d'entreprises qu'aux salariés et à leurs représentants. Aussi, l'accompagnement des CSE et CSSCT, actuels et futurs, organes essentiels de prévention au sein des entreprises, s'inscrit naturellement dans le cadre de l'accompagnement opérationnel de terrain.

La mutation du système (CHSCT vers CSE) sera terminée en 2020. Outre l'identification des CSE créés, il nous est nécessaire de recueillir leurs besoins afin de positionner notre offre de service au plus juste et d'être présents de façon renforcée au côté des CSSCT créés pour les accompagner dans leur mission.

Ces comités restent l'instance privilégiée pour accompagner à la fois les salariés et les chefs d'entreprise dans leur démarche commune de prévention. Notre enjeu : contribuer au bon fonctionnement de ces IRP dans un contexte global de performance de l'entreprise.

Situation à fin 2019

Il y a 195 référencés en PACA CORSE dans la base de données OPPBTP.

L'agence a participé en 2019 à plus de 100 CHSCT-CSE (95 à fin octobre 2019), à rapporter à un objectif annuel de 100 participations.

Ambitions de l'agence pour 2020

Notre première tâche sera de mettre notre base de données à jour car de nombreuses entreprises vont basculer en CSE fin 2019 et nous risquons de perdre beaucoup de contacts à cette occasion. Un rapprochement avec les Direccte de PACA et de Corse doit permettre l'identification exhaustive des CSE / CSSCT mis en place.

Participation aux CSE / CSSCT

- Poursuivre la participation aux réunions en étant force de proposition
- Poursuivre les formations
- Mener une analyse préparatoire à la mise en place des CSE
- Développer des relations de confiance

Moyens

68 jours soit 2,5% du temps CP/IP

Plan d'action détaillé

Entreprises de 11 à 49 salariés : « promotion »

- Promouvoir la Lettre Prévention BTP
- Convaincre de l'utilité du CSE
- Présenter nos outils et donner du sens à la formation CSE



Sauf exception ou sollicitation, les CSE des entreprises de moins de 50 salariés seront accompagnés essentiellement au travers des services et de l'espace dédié accessibles sur le site internet preventionbtp.fr.

Entreprises de 50 à 299 salariés

- Engager et poursuivre nos contacts avec les CSE
- Développer les ouvertures de compte sur l'espace CSE
- Actualiser Dynamics lors de la création d'une CSSCT
- Participer aux réunions CSSCT dès sa création (mini une fois/an)
- Promouvoir notre offre de formation

Participer à **65** réunions (55 pour les 50-300 et 10 > 300 -> majors en région) au 1er semestre afin de qualifier le quota PACA des objectifs 2020 de l'OPPBTP en :

- Remplissant le baromètre
- Diffusant le guide CSE
- Mettant à jour les enregistrements dans dynamics
- Effectuant un point mensuel lors des réunions d'agence et/ou d'équipe

Participation à plus de **100** réunions CSE à fin 2020

Entreprises de plus de 300 salariés >>

Actualiser Dynamics lors de la création d'un CSSCT

- Participer aux réunions de CSSCT dès sa création (mini une fois/an)
- Présenter nos outils, l'approche positive de la prévention
- Promouvoir de notre offre de formation

Voir les 10 CSSCT des majors en région pour le 1er semestre 2020

Indicateurs clés retenus pour la région PACA-Corse en 2020 :

- **Nombre de participations aux réunions de CHSCT, CSE, CSSCT : 65 (55 pour les 50-300 et 10 > 300 -> majors en région) au 1^{er} semestre 2020**
- **Nb. de participations aux réunions de CHSCT, CSE, CSSCT pour 2020 : 100**
- **Engagement d'une démarche d'accompagnement avec 6 CSSCT**
- **7000 salariés indirectement impactés**

► SOUS-PROGRAMME 2-4 : ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

L'objectif général de ce sous-programme est de renforcer les relations de confiance avec les grands groupes, de travailler sur les solutions et démarche de prévention mises en œuvre et à venir et de développer des prestations adaptées. **Ce travail en profondeur permettra de collecter des enseignements, notamment sur les sujets de culture de prévention, qui pourront être mis à disposition de l'ensemble de la profession.**

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Construire, mettre en œuvre et **organiser en région la déclinaison des conventions nationales entre grands groupes et OPPBTP** et mettre en place des éléments pour mesurer l'impact des actions,
- Poursuivre la mise en œuvre en collaboration avec l'ICSI, de **diagnostics culture sécurité dans les grandes entreprises** intéressées (9 ont été réalisés sur 2018-2019 au **niveau national**, 3 sont prévus sur 2020), expérimenter les accompagnements dans la mise en œuvre du plan d'action associé, et consolider les compétences opérationnelles correspondantes pour l'équipe dédiée, composée notamment de collaborateurs des agences.
- Construire grâce à l'expérience collectée et promouvoir au niveau national et régionale une **offre de service conseil et formation adaptée aux contextes des grandes entreprises**.

Situation à fin 2019

Conventions régionales :

Nous avons 2 conventions régionales en cours avec Valérian et Bouygues Construction, concernant des actions à mener avec les sous-traitants.

Journées Sécurité :

Nous avons participé à 20 journées sécurité de grandes entreprises (VINCI, BOUYGUES Bâtiment, RAZEL-BEC, ...) qui ont réuni près de **600 participants**.

Culture sécurité (ICSI) :

La démarche ICSI et les interactions qu'ils pourraient y avoir avec les entreprises ayant une activité dans la région PACA-Corse a été présentée en réunion d'agence. Nous nous inscrivons dans cette dynamique en participant aux CSE.

Ambitions de l'agence pour 2020

- Décliner en Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse les conventions nationales dans les filiales des GE avec lesquelles elles ont été signées
- Maintenir le contact avec les GE régionales en ayant au moins un contact / an
- Œuvrer avec les Grandes entreprises pour impacter les sous-traitants pour proposer des actions collectives d'évaluation des risques DUER et des ateliers PPSPS
- Cibler nos retours d'expérience (REX : VTT, P&P...) « Grandes entreprises »



- Continuer à impacter les CSE des grandes entreprises, notamment ceux ciblés dans la campagne travaux en hauteur et en lien avec le sous-programme 2.2.1
- Développer des relations de confiance avec les directions des grandes entreprises et rencontrer les Dirigeants au niveau régional
- Promouvoir l'offre de formation notamment P&P et autres suivant les besoins.

Cibles

- Entreprises nationales avec lesquelles il existe une convention
- Grandes entreprises (>300) régionales

Moyens

DA + adjoints	CP/IP	% Tps CP/IP
(10)	60	2,4 %

Plan d'action détaillé

- Participer au jury du concours EGF-BTP
- Développer une approche positive aux grandes entreprises notamment par la formation P&P
- Participer aux journées sécurité des GE avec le même investissement que les années précédentes :
 - LEON GROSSE
 - RAZEL-BEC,
 - SPIE BATIGNOLLES,
 - SPIE,
 - EIFFAGE Infrastructures,
 - Vinci Construction Terrassement,
 - COLAS,
 - EUROVIA
- Sélectionner les grands chantiers pour mettre en œuvre des actions du plan H2020 (carto, culture prévention, diag culture prévention...)

Indicateurs clés retenus pour la région PACA-Corse en 2020 :

- Nb de journées sécurité (dont GBF et EGF-BTP) : 20 pour 600 salariés impactés
- Nb de directeurs régionaux rencontrés : 3
- Impact sur 8 entreprises et 2000 salariés

► SOUS-PROGRAMME 2-5 : ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

En tant que donneurs d'ordres, les maîtres d'ouvrage jouent un rôle important dans l'organisation des opérations en termes de santé et sécurité au travail. Ils sont quotidiennement confrontés aux questions de prévention des risques professionnels, que ce soit pour leurs agents ou pour les équipes des entreprises qu'ils font intervenir.

Par ailleurs, pour les grands donneurs d'ordre industriels, l'application de standards internationaux - et notamment sociétaux - les conduisent à mener une politique prévention incluant leurs sous-traitants.

De son côté, la profession du BTP exprime régulièrement de fortes attentes quant à l'implication des Maîtres d'ouvrage et de leurs contractants dans les actions de prévention.

L'objectif de ce sous-programme pour 2020 est essentiellement de déployer le partenariat LCA²/FFB/CNAM/OPPBTP en fonction des dynamiques régionales.

Les autres actions d'accompagnement ou partenariats possibles seront étudiées au coup par coup en fonction de la valeur ajoutée qu'elles présentent, évaluée en collaboration avec la direction du développement. Un retour d'expérience sera organisé et partagé avec la direction du développement.

Situation et contexte locaux

- Une offre de service, portée par la FBTP13 a été faite auprès des services techniques de la ville de Marseille suite à des effondrements d'immeuble en centre-ville...sans suite donnée
- Les actions en CISSCT demeurent un point d'entrée privilégié pour assurer la promotion de notre offre de service digitale
- Actions coordonnées OPPBTP / Carsat / Direccte dans le cadre de la campagne chute de hauteur
- Les conventionnements avec des bailleurs sociaux sur Marseille, Toulon et Bastia permettent de booster les démarches carto amiante et silice (voir PP 3) ainsi que les formations plomb auprès des entreprises intervenantes

Éléments de bilan régional 2019

- Le rapprochement avec les grandes agglomérations (ville de Marseille, Nice métropole, ville de Bastia...) ainsi que les MOA les plus emblématiques (LCA, aéroport de Marignane...) nous permettent d'aborder les grands projets régionaux et locaux très en amont en touchant les entreprises pressenties pour réaliser les travaux avec une 'approche positive' de la prévention.

Moyens

DA + adjoints	CP/IP	% temps CP/IP
(3)	12	0,5 %

² LCA les constructeurs Aménageurs



Ciblage des actions pour 2020

Les entreprises du réseau LCA et celles œuvrant pour les grandes métropoles régionales

FICHE-ACTION n°4		
Maîtres d'ouvrage		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
- Réunions d'information et de sensibilisation : 2 minimum	PKN / ASK / STC	A définir
- Réunions CISSCT : promotion des outils en ligne lors de 40 participations sur 20 projets (impact auprès de 300 entreprises, 1000 salariés avec 10 formations initiées)	Collaborateurs de l'agence	Participation régulière

► SOUS-PROGRAMME 2-6 : ACCOMPAGNEMENT DES COORDONNATEURS SPS

L'objectif de ce sous-programme est :

- d'une part, d'apporter tout le soutien nécessaire à la coordination Sécurité et protection de la santé et à ses acteurs essentiels, les coordonnateurs SPS, pour que les objectifs de prévention des dispositions de coordination SPS soient mieux atteints et que chaque acteur soit gagnant : entreprises, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et salariés du BTP.
- d'autre part de la développer pour en faire un levier essentiel de la culture prévention.

Pour ce faire, au niveau national, les actions suivantes sont engagées.

- Suivi auprès de l'État des évolutions réglementaires et participation à l'évaluation et aux évolutions du dispositif actuel de formation ;
- Établissement de guides et référentiels métiers ;
- À la suite de la réalisation par les instances représentatives de la profession SPS d'un « livre blanc » de la coordination SPS et de la réunion de bilan organisée en mars 2019, soutien aux groupes de travail créés pour mettre en œuvre les recommandations du « livre blanc ».

Depuis le lancement des rencontres SPS, 206 réunions rassemblant près de 4300 coordonnateurs SPS ont eu lieu France entière (présence moyenne de 22 CSPS par réunion). En 2019, l'espace internet dédié à la CSPS et aux rencontres régionales a été consulté environ 1100 fois.

Situation et contexte locaux

Depuis 2014, l'agence Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse invite plusieurs fois par an les CSPS de la région à des réunions d'information et d'échanges sur un thème choisi de manière collégiale. Ces rencontres ont pour objectif de favoriser la mutualisation des compétences entre les coordonnateurs SPS, de dupliquer les actions remarquables, afin de mettre en avant la valeur ajoutée de la mission et créer une réelle dynamique. Elles constituent une réponse au besoin d'harmonisation des pratiques en matière de coordination SPS.

Éléments de bilan régional 2019

- **Nombre de réunions de club CSPS : 3 sur 2 sites (même intervention)**
- **Nombre de CSPS ayant participé aux réunions : 60 sur 2 sites**

Moyens

DA + adjoints	CP/IP	% temps CP/IP
(14)	14	0,6 %

Ciblage des actions pour 2020

Contribuer à la montée en compétence des CSPS en leur apportant de l'information et en favorisant les échanges de bonnes pratiques afin qu'ils deviennent des acteurs incontournables de la prévention lors des opérations de BTP.



Poursuivre, en partenariat avec la Carsat et la Direccte, l'animation du club des coordonnateurs SPS de Provence, Alpes, Côte d'Azur avec l'objectif d'organiser 3 rencontres

Déployer la démarche sur la Corse en faisant l'état des lieux des partenariats possibles et en mettant en place un club CSPA dès le 1^{er} semestre 2020.

FICHE-ACTION n°5		
Coordonnateurs SPS		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
- Réunions club CSPA Aix (20 / session)	STC / ASK	3 x / an
- Réunions club CSPA Vallauris (20 / session)	STC / SBO	3 x / an
- Réunions club CSPA Bastia (10 / session)	STC / JTE	1 x / an

► SOUS-PROGRAMME 2-7 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

Horizon 2015 avait fait de l'accompagnement des entreprises un point central. Avec Horizon 2020, l'accent est mis sur les cibles prioritaires (voir les autres sous-programmes).

Les priorités pour 2020, en continuité avec les années précédentes sont :

- Un ciblage prioritaire des accompagnements individuels sur les entreprises pour lesquelles cet accompagnement sera susceptible de produire des résultats exploitables pour toute la profession et sur les entreprises qui seront naturellement des relais d'une culture de prévention performante,
- La mise en œuvre de méthodes et moyens permettant l'application du principe de mutualisation des actions menées en accompagnement.

Situation à fin 2019

Le réseau CAP Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse compte près de 530 adhérents.

21 réunions se sont tenues en 2019 dont 1 en Corse avec :

- + de 10% de nouveaux adhérents
- + de 800 actions de conseils
- + de 100 diagnostics
- + de 20 accompagnements

Ambition de l'agence pour 2020

Entretenir et développer le réseau CAP.

Poursuivre les actions avec les entreprises qui s'engagent dans un parcours visant à faire évoluer leur niveau de culture prévention.

Intégrer le territoire Corse dans la démarche : 1 réunion CAP en 2020, 2 réunions en 2021...

Moyens

16 % du temps CP/IP soit environ 400 j

Plan d'action détaillé

- Préparer, animer les réunions CAP
- Développer le réseau en prenant le temps d'en faire la promotion au cours des actions de conseil.

Indicateurs clés retenus pour la région PACA-Corse en 2020 :

- Taux de nouveaux adhérents CAP / nombre d'accompagnements (sur tous les SP) : 10 %
- Nombre d'entreprises accompagnées : 22 Ets -> impact sur 120 salariés
- Nombre de réunions CAP Prévention animées : 22
- Actions de conseil : 800 entreprises et 3000 salariés impactés



PROGRAMME STRATÉGIQUE

#03

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

De nombreuses études et analyses techniques développées dans le cadre du plan HORIZON 2015 ont démontré le potentiel d'innovation et de diffusion pour des solutions performantes d'amélioration des conditions de travail, favorables à la prévention de l'usure professionnelle et au maintien dans l'emploi.

En particulier, l'exploitation systématique des retours d'expérience lors des actions de terrain des conseillers de l'OPPBT, des innovations proposées par les entreprises, fabricants de matériaux et matériels ou entreprises du BTP, permet de construire des bases de solutions facilement exploitables par les entreprises

L'objectif de ce 3^{ème} programme stratégique porte donc sur l'amélioration des conditions de travail grâce au développement de **solutions innovantes issues de travaux d'études et d'observation sur les chantiers, de retours d'expérience des actions de terrain** des personnels de l'Organisme et de certains services de santé partenaires.

Les études seront généralement conduites dans le cadre de partenariats avec les syndicats professionnels et les fabricants de matériels et matériaux y seront chaque fois que possible associés pour assurer une meilleure mise en application des solutions trouvées.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Faire évoluer et maintenir la base de données « Conditions de travail », à partir des retours d'expérience de terrain, dont les analyses d'accidents du travail à partir de l'application de saisie et exploitation des données développée et livrée en 2019) ;
- Développer, en partenariat avec les organisations professionnelles et/ou syndicats de métiers et les Services de santé au travail les « études métiers et conditions de travail » ;
- Réaliser des études techniques et actions de veille en collaboration avec d'autres organismes ;
- Formuler des préconisations aux constructeurs, distributeurs et normalisateurs, sur la base des résultats des études techniques et des participations aux commissions de normalisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST 3)

L'axe du **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 3 (PP3) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, **l'objectif opérationnel n° 2 qui concerne « l'usure professionnelle »** est en convergence avec les objectifs du PP3.



Les actions 1.6 « **Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS** » et 1.7, « **Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail** » sont à rapprocher des objectifs des sous-programmes du PP3.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 5 sous-programmes.

- SP 3-1 : Pénibilité (SP non développé par le PRP PACA-Corse)
- SP 3-2 : Base de données « Solutions Conditions de travail »
- SP 3-3 : Études « Conditions de travail »
- SP 3-4 : Risque chimique - Études et outils techniques (et notamment risque amiante et silice)
- SP 3-5 : Constructeurs et normalisation (SP non développé par le PRP PACA-Corse)

Ces sous-programmes sont plus spécifiquement pilotés par la direction technique de l'OPPBTP.

Néanmoins, les agences y contribuent de façon notable par la mise à disposition de collaborateurs pour les études risques chimiques (SP3-4), et pour les études métiers et conditions de travail (SP3-3), et par le recueil de situations et solutions « conditions de travail » et l'analyse des accidents du travail portés à notre connaissance (SP3.2)

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

► SOUS-PROGRAMME 3-2 : BASE DE DONNEES « SOLUTIONS CONDITIONS DE TRAVAIL »

Les objectifs de ce sous-programme sont de

- Mettre à disposition des entreprises des solutions pratiques de prévention (ex. « solutions chantier », « Prévention et Performance », « question/réponse », analyses AT) issues des retours d'expérience et des études de terrain et pour ce faire créer un espace dédié pour la base de données sur notre site internet www.preventionbtp.fr, en envisageant systématiquement la question des conditions de travail ;
- Exploiter ainsi les observations sur les chantiers réalisées lors des actions de terrain des conseillers, ou de la part de partenaires comme les services de santé et certaines grandes entreprises ;
- Partager des modes opératoires et innovations qui améliorent les conditions de travail proposés par les entreprises et par les fabricants de matériaux et matériels.

À ce jour, l'organisme dispose de bases de connaissance indexées, à savoir :

- Base Questions/Réponses : plus de 1300 QR dont la quasi-totalité en ligne ;
- Base VTT : plus de 1300 cas dont 450 Solutions Chantiers en ligne ;
- Cas Prévention & Performance : 295 études.

En agence, les ingénieurs et conseillers en prévention sont mobilisés et restent vigilants pour identifier dans leurs activités courantes de terrain les situations de travail, les organisations, les équipements favorisant la prévention des risques santé et sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail.

Situation et contexte locaux

L'appropriation de l'application VTT permet de traiter 6 propositions de VTT lors des RTA mensuelles.

Éléments de bilan régional 2019

60 VTT analysées en RTA -> 12 / an traitées

20 analyses AT réalisées dont la moitié avec arbre des causes

Moyens

DA + adjoints	CP/IP	% temps CP/IP
(5)	60	2,4 %

FICHE-ACTION n°6		
Base de données conditions de travail		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
- Nombre de VTT validées ajoutées à la base : 12 - Nb d'analyse AT ajoutées dans la base : 20	Collaborateurs de l'agence	Voir planning des RTA



► SOUS-PROGRAMME 3-3 : ÉTUDES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les objectifs de ce sous-programme sont de :

- Mettre en place les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation chaque année d'études « métiers » en partenariat avec les organisations professionnelles intéressées et avec le soutien essentiel des services de santé. 5 à 10 études par an sont envisagées,
- Engager des études de fond sur des sujets de prévention d'actualité : par ex. Impact du Lean Construction et des chantiers 5S en liaison avec la FFB/UMGO ; développement des synergies BIM et Prévention avec les partenaires du Plan de Transition Numérique ; impact des Robots d'Assistance Physique (RAP) en matière de prévention, etc.

En agence, certains collaborateurs ont été formés comme superviseur ou intervenant dans ces études au côté des services de santé. Ils sont sollicités en fonction du déclenchement de chaque étude, une fois les projets validés par les organisations professionnelles.

Au niveau national, à fin 2019, 6 études métiers sont l'objet de commissions d'amélioration (étancheurs, démolisseurs, coffreurs-bancheurs, maçons, serruriers, canalisateurs) pour définir le plan d'action d'amélioration des conditions de travail, 3 sont en cours de phase d'observation (couvreurs, plâtriers, électriciens) et 2 sont en cours de réflexion.

Situation et contexte locaux

Les études métiers proposées s'effectuent essentiellement sur le département des Bouches du Rhône. La clef du succès de ces études réside dans la capacité de fédérer les partenaires (entreprise, SIST, OP...) en accompagnant la présentation des objectifs visés et en restituant les études menées.

Éléments de bilan régional 2019

Une étude métier 'métallier' menée en 2019 -> restitution en attente

Une étude métier 'charpente / couverture' en cours d'élaboration pour le 1^{er} semestre 2020

Moyens

DA + adjoints	CP/IP	% temps CP/IP
(2)	25	1,0 %

FICHE-ACTION n°7		
Base de données conditions de travail		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
- Nombre d'études réalisées / nb. d'études prévues : 1/1 - Nb de partenariats avec SIST, OP et entreprise : 1	CN + SEG / PKN	1er semestre 2020

► SOUS-PROGRAMME 3-4 : RISQUES CHIMIQUES, ETUDES ET OUTILS TECHNIQUES

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- de participer activement à la connaissance scientifique, académique et opérationnelle sur les risques chimiques les plus importants et notamment les risques amiante et silice et certains risques émergents.

À ce titre, l'OPPBTP est partie prenante dans certains projets conséquents au niveau national (ex. projet PMAi : étude et état des lieux sur les risques liés aux particules minérales allongées d'intérêt) et contribue à l'alimentation de la base de données « Carto amiante » sur les valeurs d'empoussièrement en fonction des situations de travail et des modes opératoires.

Le bilan à fin 2019 de ces actions est très positif, avec notamment, pour Carto Amiante, la publication de deux rapports et un troisième en préparation, rassemblant plus de 1000 mesures [réalisées sur l'ensemble des régions](#).

- d'aider les entreprises à mettre en œuvre concrètement la prévention du risque chimique, en leur fournissant **des bases de connaissance complètes (bases de données, conseils de prévention associés) et des outils informatiques adaptés à leur métier** (ex. module d'évaluation du risque chimique présent sur l'espace e-service du site PreventionBTP).

Fin 2019, une quinzaine de règles de l'art SS4 sont finalisées en partenariat avec les organisations professionnelles et seront proposées à la profession via une application accessible à tous.

L'appropriation par les entreprises de ces supports de prévention et leur déploiement sur le terrain contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Situation et contexte locaux

Les compétences de l'agence sont essentiellement mobilisées sur les projets carto amiante, silice et PMAi ainsi que sur la mise en place de la compétence 'hyperbarie'. Les propositions de collaboration avec la DT restent nombreuses (voir tableau ci-après)

Éléments de bilan régional 2019

Formation et interventions des collaborateurs aux problématiques amiante, plomb et hyperbarie = **115 jours mobilisés sur 125 proposés**

Moyens

DA + adjoints	CP/IP	% temps CP/IP
(15)	100	4,0 %



Propositions de collaboration de l'agence PACA-Corse pour 2020

N°	Actions	PACA Corse
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES		
REX Cd T 1.3	Exporter VTT Conditions de Travail auprès des entreprises	
JR 2.3	Publier une lettre électronique DT Actu / Info	
DIRECTION DES SERVICES ET PRESTATIONS		
ER 1.X	Concevoir un outil d'évaluation en ligne des connaissances en prévention du risque électrique	F.Rapetto (5 jours)
ESO A 1.X	Déployer et évaluer la formation Encadrement Construction Bois	
CSPS 1.X	Créer une équipe de formateurs de formateurs de Coordonnateurs SPS	
RC 1.5	Concevoir des modules numériques d'appropriation des Règles de l'art amiante	
RC 2.3	Concevoir une application mobile pour l'inventaire des produits manufacturés de l'outil EvRC	
DIRECTION DES OPERATIONS ET AGENCES		
GO 1.X	Concevoir et déployer un outil pratique de manutention manuelle sur chantiers de Gros-Œuvre	
GO 1.X	Diminuer la sinistralité en travaux hyperbare	G.Richebois (20 jours)
GO 2.X	Établir et diffuser des standards professionnels de pose des bacs collaborants	
GO 3.X	Évaluer l'apport en prévention du Lean Construction	
ER 1.X	Concevoir un outil d'évaluation en ligne des connaissances en prévention du risque électrique	
ER 2.X	Contribuer à mieux intégrer la prévention pour les travaux ferroviaires	
GC 2.4	Comparer en génie civil le béton coulé à la pompe vs béton coulé à la benne	
EPI 2.3	Piloter des expérimentations de smart EPI sur chantiers	J.Terrachon (5 jours)
EPI 3.2	Créer une application web consacrée au choix des EPI	
AP 1.2	Déployer la méthode de l'OPPBTP sur l'Approche positive en partenariat avec la CARSAT	S.Bossard (10 jours)
AP 3.3	Étudier la contribution du lot « moyens communs de chantier » à la performance globale des chantiers	
ESO A 1.X	Doter la profession des étancheurs d'un guide prévention des risques professionnels actualisé	S.Cuenca (5 jours)
ESO A 2.2	Poursuivre l'étude décapants façades	
PUP 3.X	Appréhender l'impact sur la physiologie des carreleurs de la taille des matériaux à mettre en œuvre	C.Kergresse (5 jours)
PUP 4.X	Expérimenter le renforcement musculaire en vue de limiter les lombalgies des opérateurs de production	
PUP 4.X	Expérimenter l'outil d'évaluation Eval Risk TMS (membres supérieurs) pour le secteur du BTP	
REX Cd T 1.3	Exporter VTT Conditions de Travail auprès des entreprises	
REX Cd T 2.X	Déployer l'application Analyse AT	S.Buco (10 jours)
JR 4.2	Définir les bases d'un droit de la prévention	R.Avril (5 jours)
PROJETS ANTERIEURS ET LEURS SUITES		
RC 1.1	Poursuivre le projet CARTO Amiante	S.Buco et/ou M.Moulard (20 jours au total)
RC 1.2a	Poursuivre le projet CARTO Silice	
RC 1.4	Poursuivre le projet Processus innovants Amiante SS4 Bâtiment	
RC 1.5	Poursuivre le projet Règles de l'Art Amiante SS4 Bâtiment et TP	
RC 1.2b	Piloter et finaliser le projet CARTO PMAi	
PUP 1.X	Réaliser une étude métier Applicateurs résine	S.Egert ou B.Paris (40 jours au total)
PUP 1.X	Finaliser l'étude métier Canalisateurs	
PUP 1.X	Réaliser une étude métier Couvreurs	
PUP 1.X	Réaliser une étude métier Constructeurs bois	
PUP 1.X	Réaliser une étude métier Applicateurs d'enrobés	
ESO A 1.X	Réaliser une étude métier Plaquistes	
ER 2.X	Réaliser une étude métier Electriciens	

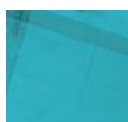
PROGRAMME STRATÉGIQUE

#04

**DÉVELOPPER
DES SOLUTIONS
DIGITALES
AU SERVICE
DE LA PRÉVENTION**

**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PRÉVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°4 : DIGITAL

Stratégie digitale : des solutions innovantes pour démultiplier notre action et faciliter la prévention.

Il s'agit de faciliter la prévention, en développant une stratégie digitale et des outils numériques en mesure de toucher chaque entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics, et de leur apporter des services personnalisés partout et tout le temps

En nous appuyant sur les travaux et résultats obtenus depuis le début du plan, nous poursuivons notre chemin pour que la prévention soit perçue positivement et soit effectivement accessible et simple à mettre en œuvre, au travers de l'utilisation des moyens du Digital.

Objectif : un service personnalisé à chaque entreprise, voire à chaque salarié du BTP.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de :

- Faire évoluer en permanence notre site internet preventionbtp.fr et les services proposés pour mieux répondre aux besoins et attentes des entreprises : poursuivre le travail déjà engagé sur la personnalisation du parcours des visiteurs du site preventionbtp.fr, aider les entreprises à passer à l'action en leur proposant, en fonction de leurs problématiques de mettre en œuvre des actions concrètes grâce aux services et outils disponibles sur le site internet preventionbtp.fr.

Un travail de fond est réalisé depuis 2019 pour faire évoluer notablement l'offre de service digitale de l'OPPBTP : plus de simplicité, plus de pertinence, plus d'efficacité ; y compris en mobilité, pour faciliter la prévention sur et depuis le terrain. À noter que fin 2019, les visites sur preventionbtp.fr, additionnées à celles de monDOCunique Prem's et celles de PréventionBTP en Direct se monteront à plus 1 800 000 [pour toute la France](#).

Les sous-programmes

Ce programme comporte en 2020 2 sous-programmes (intégration des sous-programmes antérieurs SP4-3 et SP4-4 dans le SP 4-2).

- SP4-1 : Politique digitale future de l'OPPBTP
- SP4-2 : Refonte de l'écosystème digital

Ces sous-programmes sont pilotés par la direction Communication de l'OPPBTP avec le soutien et la contribution des agences pour participer à certains projets.

NB : Préventionbtp-en-direct ('agence en ligne') faisait l'objet d'un projet en 2017 et 2018 est opérationnel depuis mi 2018. Ce service est maintenant intégré à l'offre de service proposée aux entreprises et salariés avec la contribution active de collaborateurs des agences.

Moyens

DA + adjoints	CP/IP	% temps CP/IP
(3)	36	1,5 %

www.preventionbtp.fr
www.oppbtp.com



Preventionbtp



@preventionbtp



PreventionBTP

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

AGENCE PACA-Corse

10, place de la Joliette – Les Docks

Atrium 10.6

13002 MARSEILLE

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP